

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Arrêté du 4 mai 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

NOR : DEVK1510159A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 20 mars 2015 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité;

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel:

En qualité de membres titulaires

FO

M. Yves Darlot.
M. Thierry Iva.

CGT

M. Kaci Vanderriele.
M. Fabrice Brucker.

UNSA

M. Bruno Koubi.
Mme Valérie Burtet.

CFDT

Mme Gwénaëlle L'HUILLIERE.

En qualité de membres suppléants

FO

Mme Lucrèce Rouget.
M. Sylvain François.

CGT

M. Daniel Bro.
M. Camille Pujol.

UNSA

Mme Valérie Fournier.
M. Patrick Demange.

CFDT

M. Patrick Grosroyat.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 4 mai 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
F. CAZOTTES